



MAIRIE

102, Place de la Mairie
38660 LA TERRASSE
Téléphone : 04.76.08.20.14
Télécopie : 04.76.08.29.88

Courriel : bienvenue@mairie-laterrasse.fr
Site Internet : www.mairie-laterrasse.fr

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le règlement des services périscolaires de la commune pour **la rentrée 2017**, accompagné des fiches d'inscription aux activités périscolaires, aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) maternelle et élémentaire, ainsi que de l'imprimé pour les nouvelles demandes ou les changements de RIB pour le prélèvement automatique des factures.

Le dossier devra être retourné en Mairie avant le 15/08/2017.

Le règlement 2017-2018 prévoit des modifications au niveau du fonctionnement, l'équipe municipale à fait le choix de demander une participation financière de 1€ pour les TAP, afin de préserver une qualité des activités par des prestataires qualifiés. (page 4 du règlement).

La forte affluence de la garderie du vendredi soir entraine des coûts importants pour notre commune, c'est pour cela que ce temps d'accueil devient payant au même titre que les autres jours (page 5 du règlement).

Restaurant scolaire : Attention permanence téléphonique supprimée

Délai d'inscription et d'annulation via le portail 3 jours ouvrés avant www.mairie-laterrasse.fr rubrique périscolaire. Toute absence non signalée dans ces délais sera facturée. (page 3 du règlement).

Concernant le déroulement de la pause méridienne pour les enfants de maternelle :

En cas de mauvais temps : projection d'une vidéo adaptée à l'âge des enfants ou autres activités intérieures : nous remercions les parents de bien vouloir **nous spécifier par écrit en pièce jointe avec le dossier** d'inscription s'ils sont contre l'activité vidéo.

Absence de l'enfant aux TAP : comme la cantine, toute absence non justifiée par un certificat médical fourni dans les trois jours sera facturée.

RAPPEL : Le prix du repas est conditionné par le quotient de la CAF, à défaut de cette information, le tarif maximum est appliqué. (Non rétroactif).

Nous vous invitons à prendre connaissance du règlement qui relate toutes les informations pratiques au bon fonctionnement du service.

Restant à votre écoute, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Florence JAY

1^{ère} Adjointe

Pôle affaires socio-éducatives



Philippe VOLPI

Maire

